



Silice cristalline

Durée (4 h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur (art. 51),

En vertu du Code de sécurité sur les travaux de construction, avant d'entreprendre des travaux, l'employeur doit former et informer le travailleur sur les risques, les méthodes de prévention et les méthodes de travail sécuritaires (art. 3.25.7)

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître la nouvelle réglementation applicable.
- ✓ Connaître les types de silice
- ✓ Comprendre ses risques, ses limites d'exposition et ses sources d'exposition
- ✓ Connaître les mesures de prévention et savoir comment les appliquer

ACTIVITÉS

- ✓ Formation théorique
- ✓ Examen théorique

CONTENU

- ✓ Lois, réglementation et exigences
- ✓ Connaître la silice
- ✓ Identification des sources d'exposition
- ✓ Connaissance des risques pour la santé
- ✓ Limites d'exposition
- ✓ Voies d'entrée
- ✓ Mesures de prévention
- ✓ Dispositions lors de présence de silice cristalline
- ✓ Mesures à prendre avant/pendant/après l'exécution des travaux
- ✓ Utilisation adéquate des équipements de protection individuelle (EPI)
- ✓ Les substituts
- ✓ Surveillance de la santé